



JE NE TOUCHE PAS A MA HAIE

N'oubliez pas que les haies constituent **un lieu de vie très important pour la biodiversité.**

Les travaux sur les haies sont interdits pour les collectivités et les particuliers durant la période de nidification des oiseaux, période cruciale pour leur cycle de vie.

**IL EST DONC INTERDIT DE
TAILLER LES HAIES NI D'ÉLAGUER LES ARBRES.**

DU 15 MARS AU 31 JUILLET

